



# Dossier de presse

## Marche des pères Pour l'égalité parentale

Paris 9 juin 2013

Contact : 06 523 582 58

Porte-parole : Jean-Marc GHITTI et Philippe VEYSSET

[www.pourlegaliteparentale.org](http://www.pourlegaliteparentale.org)

# *Sommaire*

- 1 . Communiqué de presse
2. Qui sommes-nous?
3. Actions individuelles et collectives 2012-2013
4. Pourquoi une action nationale ?
5. Propositions pour un nouveau projet de loi
6. Quelques chiffres ou études



# 1 - Communiqué de presse

## Manifestation du 9 juin 2013

### APRES ETRE MONTES DANS LES GRUES, LES PERES DESCENDENT DANS LA RUE...

Après être monté dans les grues, les pères descendent dans la rue...

Afin de réclamer une parité dans la résidence des enfants et que soit mis fin, en particulier, à l'exclusion dont le parent paternel est très souvent victime dans les séparations, une *Marche pour l'égalité parentale* aura lieu le 9 juin prochain, à Paris.

Tous ceux et toutes celles qui partagent cette revendication d'égalité des droits parentaux, sont invités à rejoindre nos rangs.

Le départ est fixé à 10h00, place de l'Opéra (durée approximative : 4H). Le cortège se dirigera vers la Chancellerie (place Vendôme).

A l'issue de la manifestation et dans la perspective du projet de loi sur la famille qui doit être débattue à la fin de l'année, des propositions seront communiquées à la Chancellerie.

Site : [pourlegaliteparentale.org](http://pourlegaliteparentale.org)

Info : 06 523 582 58

Porte-parole : Jean-Marc GHITTI et Philippe VEYSSET

## 2 - Qui sommes-nous ?

Regroupés sous l'appellation *LA GRUE JAUNE* (du nom de l'action médiatique de ce début d'année), ce groupement comprend des associations françaises de pères qui militent depuis des années pour l'égalité des droits des pères à rester un parent à part entière pour leurs enfants au-delà de la séparation familiale. Cette volonté et cette détermination impliquent, pour leurs réalisations, des relations quotidiennes qui ne peuvent se faire qu'avec **la résidence alternée obligatoire et systématique**.

Malgré la loi de mars 2002 sur l'autorité parentale conjointe, il est scandaleux de constater que dans les faits les enfants des couples séparés sont confiés systématiquement à la mère et ce malgré une forte demande des pères en faveur de la résidence alternée qui évite ainsi qu'un seul parent supporte l'aspect tant financier que la responsabilité légale des enfants qui sont nés de cette union, au quotidien.

Le propos de ce collectif est d'avoir une véritable égalité à travers une nouvelle proposition de loi qu'ils remettront au Ministre de la Justice. Ils auront ainsi une assurance que leurs droits seront préservés non seulement de manière obligatoire dans le texte mais aussi dans les faits avec des jugements équitables et des applications en conséquence!

Voici les associations représentées au sein de ce collectif...

**Collectif de la Grue jaune** tel : 06 12 89 74 60 Site : <http://www.pourlegaliteparentale.org>

**Barbes à Papas** (Bordeaux) tel : 06 40 11 86 54 E-mail : [barbesapapas@yahoo.fr](mailto:barbesapapas@yahoo.fr)

site : <http://www.facebook.com/pages/Barbes-%C3%A0-papas-Bordeaux/232443253538758>

**Défense des Enfants Séparés d'un Parent (Paris)** tel : 06 523 582 58

E-mail : [assodespa@gmail.com](mailto:assodespa@gmail.com)

site : <http://membres.multimania.fr/despa>

**Groupe d'Etudes sur les Sexismes** tel : 06 31 43 82 51

Email : [g-e-s@laposte.net](mailto:g-e-s@laposte.net)

site : [www.g-e-s.fr](http://www.g-e-s.fr)

**Nos enfants ont DEUX parents** (Haute Loire) tél : 06 12 897 460

E-mail : [info@unparentdetrop.org](mailto:info@unparentdetrop.org)

site : <http://www.unparentdetrop.org>

**I comme Identité** (Bretagne et Loire) tel : 06 79 21 80 75

E-mail : [i.comme.identite@live.fr](mailto:i.comme.identite@live.fr)

site : <http://www.icommeidentite.com/>

**Aide aux Pères** (Rhône-Alpes) tel : 04 78 93 42 33

E-mail : [robert.noalhyt@orange.fr](mailto:robert.noalhyt@orange.fr)

site : <http://www.aideauxperes.fr/>

**Violette Justice** (Paris) tél : 06-50-54-73-48

E-Mail : [violette.justice@gmail.com](mailto:violette.justice@gmail.com)

Site : <http://lpp64.com/monsite/violette-justice/>

**Les Ex Pères** (Clermont Ferrand) Email : [lesexperes@gmail.com](mailto:lesexperes@gmail.com)

site : <http://lesexperes.tumblr.com>

**Allo papa allo maman** (Montpellier) Email : [allopapa.allomaman@orange.fr](mailto:allopapa.allomaman@orange.fr)

site : <http://allopapaallomaman.blogspot.fr/>

**Homme, Culture et Identité** (Paris) tel : 06 51 199 166

Email : [h.c.i@free.fr](mailto:h.c.i@free.fr)

site : [www.homme-culture-identite.com](http://www.homme-culture-identite.com)

**Jamais Sans Papa** tel 0475550914

Email : [contact@jamais-sans-papa.asso.fr](mailto:contact@jamais-sans-papa.asso.fr)

site : <http://www.jamais-sans-papa.asso.fr/>

**Père enfant Mère** (Rhône-Alpes) tel : 06 03 21 69 87

E-mail : [pereenfantmere@yahoo.fr](mailto:pereenfantmere@yahoo.fr)

site : <http://pereenfantmere.free.fr/>

**RESEAU COLIN BAGNARD** tel 04.72.38.77.62

Email : [reseau-colin-bagnard@orange.fr](mailto:reseau-colin-bagnard@orange.fr)

site : <http://reseau-colin-bagnard.over-blog.org/>

**SVPPAPA** (Nord Pas-de-Calais) tel : 07.88.00.60.64

E-mail : [svppapa@hotmail.fr](mailto:svppapa@hotmail.fr)

site : <http://svppapa.e-monsite.com/>

**Un Enfant-Deux Parents** (Strasbourg) tel : 06 20 13 29 44

E-mail [unenfantdeuxparents@gmail.com](mailto:unenfantdeuxparents@gmail.com)

site : <http://unenfant-deuxparents.hautetfort.com/>

**Co-Parentalité :**



Marche du 9 juin à Paris

## 3 – Actions individuelles et collectives en 2012 et 2013

*Juin 2012* : Gérard Chauvel (Association Jamais Sans Papa Drôme-Ardèche) entame une grève de la faim au centre de Valence pour protester contre un placement abusif d'un juge pour enfants.

*Novembre – décembre 2012* : Nicolas Moréno (Association Jamais Sans Papa Drôme-Ardèche) débute une grève de la faim à Valence puis Paris pour protester contre le départ à 800kms de ses enfants.

*Janvier 2013* : manifestation devant la Cour d'Appel de Grenoble en soutien à Nicolas Moréno dans le cadre de son jugement d'appel.

*Février 2013* : Serge Charnay, soutenu par Nicolas Moréno, monte dans une « grue jaune » pour manifester contre l'absence de tout avec son fils depuis plusieurs mois.

Manifestation à Nantes d'associations de pères suite à cet évènement.

Le Ministre de la Justice reçoit une délégation d'associations de pères et affirme vouloir ouvrir le dialogue et constituer un groupe de travail sur ce sujet.

*Mars 2013* : une première réunion de concertation entre les différentes associations est organisée à Paris afin de travailler sur différentes pistes de travail.

*Avril 2013* : une deuxième réunion de travail et de concertation entre les différentes associations est organisée à Lyon afin de valider les différents documents de synthèse proposés par les participants.

*Mai 2013* : des pères escalent la cathédrale d'Orléans pour manifester leur colère



## 4. Pourquoi une action nationale ?

Cette manifestation est une marche ce qui signifie avant tout qu'elle ne se veut ni revendicative, ni stigmatisante vis-à-vis des femmes et plus précisément des mères, contrairement à ce qui a pu être pensé ou écrit.

Le propos est bien de sensibiliser les pouvoirs publics mais aussi les différents acteurs tant judiciaires que sociaux qui interviennent dans la séparation familiale, sur les conséquences à court et moyen termes tant sur l'équilibre personnel des enfants privés du parent qui ne réside plus avec lui, que pour le parent privé de tout contact avec ses enfants.

Par ailleurs, les Ministères de la Justice et de la Famille se sont engagés à tout mettre en œuvre que des situations identiques à celles décrites par les papas qui ont fait des grèves de la faim ou escaladé des grues ne se reproduisent plus.

Les associations de pères ont bien compris cela et feront donc entendre leurs souffrances et déterminations d'une seule et même voix.

A travers leur proposition de loi, ils demandent à ce que la résidence alternée soit la règle absolue afin de garantir une parfaite équité entre les deux parents après la séparation et surtout un temps de présence partagée auprès de l'enfant.

Ils réclament aussi une médiation familiale obligatoire pour rétablir le dialogue au sein du couple et ainsi recentrer les adultes sur leur rôle de parents, dépassant ainsi le conflit personnel. L'enfant ne pourrait ainsi plus être pris en otage.

Ils défilent donc le **dimanche 9 juin 2013 de 10h à 12h** suivant un trajet qui partira de la place de l'Opéra, empruntant ensuite l'avenue du même nom et rejoindra la place Vendôme via la rue Casanova. Ce défilé sera ponctué d'animations en lien avec l'objet de cette manifestation.

Le point d'orgue de cette manifestation sera la remise en mains propres par une délégation d'une proposition de loi à Madame Taubira, Ministre de la Justice.



# 5. Propositions pour un nouveau projet de loi

Le collectif de LA GRUE JAUNE a élaboré un document intitulé **8 propositions pour l'Égalité parentale et la Résidence Alternée**.

En ligne : <http://www.pourlegaliteparentale.org/liensdocs.php>

C'est au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant, du respect de son droit à ses deux parents et à ses deux familles pour leurs rôles affectif et éducatif, mais aussi par souci du devoir égal des deux parents à l'égard de l'enfant que nous proposons **la résidence alternée** comme **mode de résidence de droit** de l'enfant en cas de séparation/divorce.

L'**égalité parentale** que nous prônons permet une redistribution du temps passé par les parents avec l'enfant au bénéfice de l'enfant. Celui-ci pourra rester ainsi réellement en contact avec chacun de ses deux parents dont les rôles éducatifs seront rééquilibrés. Cela implique la disparition de la notion discriminatoire de résidence principale chez l'un des parents.

Nous proposons de même l'établissement d'un **Contrat Parental d'Education** dès la formation du couple, qui sensibiliserait en amont sur l'ensemble des responsabilités parentales, notamment s'il y a survenance future de la séparation.

Cette proposition est renforcée par celle de la création de **Maison de la Coparentalité et de la Conciliation**. Elles sont nécessaires pour engager les rapports parentaux sur la voie d'une relation plus apaisée et sans a priori sexiste, tant dans la vie du couple que lors de l'éventuelle séparation et de la mise en place de la résidence alternée.

La médiation non obligatoire a montré ses limites dans beaucoup de situations où un parent ne « jouait pas le jeu », sans que la Justice ne corrige ce dysfonctionnement. Nous proposons donc une alternative de **conciliation/médiation** avec obligation de résultat et recours possible.

Trop de décisions de « Justice » sont arbitraires. Trop d'enfants, de parents, grands-parents, tantes, familles, etc. sont spoliés de leurs liens affectifs familiaux. Pour pallier à cette absence de respect de l'institution, nous faisons des propositions de **déjudiciarisation**.

Souvent, des calomnies, des situations d'emprise/aliénation parentale ont abouti à la rupture de liens de l'enfant avec l'un des parents. Beaucoup de parents exerçant la résidence principale ne respectent ni le droit de visite ni l'autorité parentale conjointe. Nous faisons donc des propositions pour combattre de façon efficace ces situations et agir pour la **reconnaissance du parent arbitrairement évincé, le réhabiliter et favoriser une reprise du lien avec l'enfant**.

Le Collectif souhaite la mise en œuvre très rapide de ces propositions, ce dans le cadre de la prochaine Loi sur la Famille, à l'élaboration de laquelle il demande à être associé.

# 6. Quelques chiffres et études

## ➤ Le divorce

En 2007, on dénombrait **134 477 divorces** dont **57% impliquait au moins un enfant mineur**

Dans ces cas la résidence des enfants était fixée était chez **la mère à 76,8%**, chez **le père à 7,9%**, en **résidence alternée à 14,8%** et autres cas : 0,5%

(Source : Infostat justice n°104, janvier 2009)

Après la séparation, on constate que les enfants de moins de 25 ans ne voient leur père que :

⇒ seulement **quelques fois par an : 22%** ou **jamais : 18 %**

(Source Insee [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ip1195](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1195) (dernier encadré))

**En Belgique**, la proportion de **résidence alternée** était de **moins de 10% en 2004**

**Après le vote de la loi de 2006 la rendant prioritaire, elle représentait en 2010 près de 20% du mode de résidence**

(Source : Mental'idées n°19, février 2013, p. 25 / [http://www.lbfsm.be/IMG/pdf/WEBmental\\_idees19.pdf](http://www.lbfsm.be/IMG/pdf/WEBmental_idees19.pdf))

## ➤ La médiation familiale

Une expérimentation réalisée au T.G.I. d'Arras rendant la médiation préalable obligatoire, donnait des chiffres éloquentes !

**En 2009, sur 259 dossiers, la médiation obligatoire a débouché sur 140 conventions parentales** rédigées en homologuées par le Juge aux Affaires Familiales

**En 2010, sur 494 dossiers, la médiation obligatoire a débouché sur 239 conventions parentales** homologuées par le Juge aux Affaires Familiales

(Source : UDAF 62 – Service médiation familiale)

## ➤ Les non-représentations d'enfants

Nombre de mains courantes (année 2009) : 120 000

Nombre de plaintes: 26 083 aboutissant à 892 condamnations

(Source : Le Figaro, 27 juillet 2011 / <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/07/27/01016-20110727ARTFIG00544-divorce-le-droit-de-visite-de-moins-en-moins-respecte.php>)

## ➤ Le suicide masculin

On dénombrait en 2010 10 400 suicides dont **75% d'hommes**

**1<sup>ère</sup>** cause de mortalité pour les hommes entre 24 et 34 ans.

Catégories d'hommes les plus touchés : 1) veufs 2) **divorcés**

(Source : Taux de décès par suicide, INSEE, 18 décembre 2012 / [http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers\\_web/dev\\_durable/taux\\_deces\\_suicide.htm](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/dev_durable/taux_deces_suicide.htm))

## ➤ Textes utiles

**France.** Article 373-2-9 du Code civil sur la résidence alternée.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721&idArticle=LEGIARTI000006426765&dateTexte=&categorieLien=cid>

**Belgique.** Loi du 18 juillet 2006 tendant à privilégier l'hébergement égalitaire de l'enfant

<http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/api2.pl?lg=fr&pd=2006-09-04&numac=2006009678>

*Désunion et paternité.* Note d'analyse n° 294 du Centre d'analyse stratégique, octobre 2012

<http://www.strategie.gouv.fr/content/desunion-et-paternite-NA294>